

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achatsic
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231021

***Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour
des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie,
d'éclairage et de feux de circulation dans la rue
Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465
840,72 \$ (contrat: 15 642 000,00 \$, contingences: 1
963 059,66 \$, incidences: 1 860 781,06 \$), taxes
incluses - Appel d'offres public 415410 (6
soumissionnaires).***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Stéphanie Espach
pour Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231021

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 \$ (contrat: 15 642 000,00 \$, contingences: 1 963 059,66 \$, incidences: 1 860 781,06 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes, et visent à remplacer des conduites d'égout unitaires et des conduites d'eau secondaires sur deux tronçons de rue, soit la rue Durocher et l'avenue Ball. Des travaux d'aménagement de surface, incluant la reconstruction des trottoirs, la construction de saillies, l'ajout de fosses d'arbres, ainsi que des travaux d'éclairage et de feux de circulation sont intégrés à ces travaux d'infrastructures souterraines. Les travaux comprennent également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériau non conforme sur le domaine privé.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 35 jours et a permis de recevoir 6 soumissions sur 18 preneurs du cahier de charges. Il est à noter que 2

addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 10,6 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, les représentants du SIRR ont expliqué que la décision de réhabiliter une conduite d'eau ou de la remplacer est une décision qui relève du Service de l'eau. La Commission a demandé qu'on lui fasse parvenir de l'information complémentaire sur les critères d'analyse qui s'appliquent.

La Commission accueille avec intérêt la réalisation de travaux intégrés dans ce secteur, et l'occasion saisie pour améliorer l'expérience de la rue et la sécurité des usagers avec l'installation de saillies et la réfection des trottoirs notamment. Les économies de coûts et la réduction des nuisances pour les résidents sont à mentionner. La Commission est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE1217231021 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.